

# Conditions générales de vente

Nous acceptons les règlements par chèques ou carte bancaire ou espèces.

Aucune commande ne sera prise en compte sans son règlement.

La billetterie générale ou parfums ou produit gastronomique :

Toute réservation se fera soit dans nos bureaux ou par notre site internet.

Locations vacances et voyages et concerts :

Toute réservation se fera dans nos bureaux

Conditions Générales de la billetterie

Le présent service de Billetterie est réalisé par

SOLOGNE INTER CE

147 RUE DU PRESIDENT WILSON BP 084

41200 ROMORANTIN

Tel : 02 54 97 07 72

[www.sologneinterce.net](http://www.sologneinterce.net)

[sologneinterce@orange.fr](mailto:sologneinterce@orange.fr)

## Préambule :

Vous utilisez le service de réservation de billetterie de Sologne Inter Ce

Les conditions générales de vente qui s'appliquent à ce service de ventes sont celles de Sologne Inter CE

Sologne Inter CE intervient comme intermédiaire revendeur des Organismes / fournisseurs de Billetterie.

En conséquence, les présentes conditions générales de vente ne concernent que les prestations de vente de billetterie et pas l'événement lui-même.

## ARTICLE 1 – PRIX ET NOMBRE DE PLACES

Les prix des billets de parcs d'attractions (valeur faciale) sont indiqués en euros toutes taxes comprises hors participation aux frais de traitement et d'expédition.

Différents types de tarifs peuvent vous être proposés selon les parcs. Concernant le tarif groupes, lorsqu'il est proposé, un minimum de places déterminé par l'organisateur est obligatoire (généralement 20 billets, sauf exceptions).

Pour certains parcs d'attractions, vous recevrez des contremarques à la place des billets : dans ce cas, les billets sont à retirer, en échange des contremarques, aux guichets prévus à cet effet dans le parc de votre choix.

Toutes les commandes quelle que soit leur origine sont payables en euros.

Sologne Inter CE se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais les produits seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement des commandes.

Les billets de parcs d'attractions demeurent la propriété de l'organisateur de la manifestation jusqu'à l'encaissement complet et définitif du prix par Sologne Inter CE.

## **ARTICLE 2 – DISPONIBILITÉ**

Les réservations de billets de parcs d'attractions s'effectuent en temps réel, mais il se peut que certaines catégories de places, ou promotions ne soient plus disponibles au moment où vous passez votre commande. Si tel était le cas, un remboursement sera opéré, mais Sologne Inter CE ne peut être tenu responsable de tout préjudice subi par la non disponibilité d'un type de billet.

## **ARTICLE 3 – PAIEMENT**

Selon le délai existant entre la date à laquelle vous effectuez votre réservation, et la date à laquelle vous souhaitez vous rendre au parc d'attraction, vous aurez le choix ou non entre trois modes de paiement.

3.1 Seuls les paiements par carte bleue, chèque, espèces sont acceptés.

Les chèques sont à faire à l'ordre de : SOLOGNE INTER CE

Attention : vos billets ne vous seront expédiés qu'après réception de l'avis d'encaissement de votre règlement.

Sologne Inter CE ne saurait être tenu pour responsable pour tout retard pris lors de l'envoi du chèque ou du temps de traitement des services bancaires lorsqu'il s'agit d'un paiement par carte .

## **ARTICLE 4 – DONNÉES PERSONNELLES**

4.1 Données personnelles

Les informations et données vous concernant sont nécessaires à la gestion de votre commande et à nos relations commerciales. Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires et ainsi que pour nous permettre d'améliorer et personnaliser les services que nous vous proposons et les informations que nous vous adressons.

## **ARTICLE 5 – CONFIRMATION DE LA COMMANDE**

Votre commande de billetteries n'est définitivement confirmée et n'engage Sologne Inter CE qu'à réception de la commande et de son règlement confirmant que la commande a bien été validée.

## **ARTICLE 6 – OBTENTION DES BILLETS**

6.1 Les expéditions se font sous plusieurs formes en fonction du nombre de billets commandés et du montant total de votre commande.

6.2 Le justificatif de paiement et les billets sont expédiés à l'adresse d'expédition que vous indiquez au cours du processus de commande (adresse de domicile ou adresse de votre comité d'entreprise).

6.3 Sologne Inter CE ne peut être tenu responsable d'une erreur de votre part lors de l'inscription de votre adresse d'expédition.

## **ARTICLE 7 – ANNULATION, REMBOURSEMENT, UTILISATION**

7.1 Absence de droit de rétractation : Conformément à l'article L 121-20-4 du Code de la Consommation, les billets ne font pas l'objet d'un droit de rétractation.

7.2 Un billet quel que soit ne peut être remboursé même en cas de perte ou de vol, ni repris, ni échangé, sauf en cas de fermeture exceptionnelle et de décision par l'organisateur du remboursement des billets. En cas de remboursement décidé par l'organisateur celui-ci n'interviendra qu'en faveur de l'acquéreur initial contre remise du billet. Un billet ne peut également être revendu à un prix supérieur à celui porté au recto dudit billet. Aucun duplicata du billet ne pourra être délivré y compris en cas de perte ou de vol.

7.3 Les événements se déroulent sous la seule responsabilité de l'organisateur. Sologne Inter CE ne peut, en aucun cas, être tenu pour responsable.

7.4 À l'annonce de l'annulation ou d'une modification de date, d'horaire ou de lieu d'un spectacle pour lequel vous avez réservé des places, vous acceptez que Sologne Inter CE, dans la mesure du possible, lorsqu'elle aura elle-même été prévenue par l'organisateur, puisse utiliser les coordonnées que vous avez saisies lors de la réservation pour vous tenir informés de la marche à suivre. Nous vous invitons en tout état de cause à vérifier 24 heures avant votre spectacle ou votre sortie que ceux-ci sont bien maintenus sans modification.

7.5 En tout état de cause, tout billet acheté ne donnera pas lieu à remboursement, même dans l'hypothèse dans laquelle le billet n'aurait pas été utilisé par le client. Sologne Inter CE effectuera un remboursement ou une indemnisation de marchandise en cas de perte du colis ou lettre par le transporteur et reconnu comme telle par celui-ci, et si la demande de remboursement a été effectuée par le client dans les 30 jours suivant la date d'expédition. Cette indemnisation sera versée au client, après avoir effectué toutes les démarches de recherche de marchandise et réception de la confirmation par le transporteur que le colis expédié est considéré comme non livré et définitivement perdu. Sologne Inter CE ne pourra en aucun cas être poursuivi en cas de non livraison de marchandise, ni tenu pour responsable d'un retard de livraison ou d'une perte de colis ou lettre. Le client ne pourra en aucun cas prétendre à un remboursement supérieur au montant de sa commande ni à un remboursement supérieur à la tranche d'indemnisation correspondant au mode de livraison qu'il a choisi. A réception de la commande, le client devra vérifier la conformité des produits livrés avec le bon de commande. Si la livraison n'est pas conforme, il devra dans les 48h, retourner la marchandise en recommandé ou en suivi poste. Le retour s'effectue aux frais et risques du consommateur, les articles sont à expédier accompagnés d'une impression de la commande à :

SOLOGNE INTER CE  
147 RUE PRESIDENT WILSON BP 084  
41200 ROMORANTIN

Seuls seront acceptés les billets à l'état neuf. Tout billet qui aura été abîmé excédant sa simple ouverture ne sera pas remboursé.

## **ARTICLE 8 – SERVICE CLIENTÈLE ET SUIVI DE COMMANDE**

Pour toute information ou question, notre Service clientèle est à votre disposition :

Téléphone : 02 54 97 07 72

SOLOGNE INTER CE

147 RUE PRESIDENT WILSON BP 084

41200 ROMORANTIN

## **ARTICLE 9 – DROIT APPLICABLE – LITIGES**

Les ventes de billetterie visées aux présentes sont soumises à la loi française.

En cas de litige, les tribunaux français sont seuls compétents.